|  |
| --- |
| **Marché N° 2026\_FCS\_001\_NTE** |

|  |
| --- |
| **MISE A DISPOSITION, IMPLANTATION ET EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS DE RESTAURATION D’APPOINT PAR AUTOMATE DE PLATS A TARIFICATION SOCIALE** |

|  |
| --- |
| **CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**  **CRT**  **Lot 2 : département 49** |

ACHETEUR :

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) de Nantes Pays de la Loire

2 bd Guy Mollet BP 52213

44322 NANTES cedex 3

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Madame Nathalie BOURSIER, Directrice générale du Crous de Nantes Pays de la Loire

Tél. : 02.40.37.13.30

**SOMMAIRE**

[1. Presentation du candiat 3](#_Toc222143550)

[1.1. Présentation de l’entreprise 3](#_Toc222143551)

[1.2. Référent marché 3](#_Toc222143552)

[2. Valeur technique 4](#_Toc222143553)

[2.1. La variété et qualité des produits de la gamme, 10 points 4](#_Toc222143554)

[2.2. La qualité des produits testés, 10 points 4](#_Toc222143555)

[2.3. Les moyens humains et matériels dédiés à la production et au service, 10 points 5](#_Toc222143556)

[2.4. L’organisation liée à la gestion des commandes, de l’approvisionnement, de la maintenance, 10 points 6](#_Toc222143557)

[2.5. Les équipements de distribution et de monétique, 5 points 7](#_Toc222143558)

[2.6. Les mesures prises par le candidat en faveur du développement durable, 5 points 8](#_Toc222143559)

|  |
| --- |
| **INSTRUCTIONS**  Le présent cadre constitue la réponse technique du candidat au marché N°2026\_FCS\_001\_NTE du Crous de Nantes Pays de la Loire.  Ce cadre permet de juger la valeur de l’offre du candidat au regard de l’organisation, des moyens spécifiques et des engagements que le candidat met en œuvre pour l’exécution du marché.  En cas de groupement, un seul cadre est rempli pour l’ensemble des membres du groupement.  Le candidat veillera à apporter une réponse adaptée au présent marché. Le document doit être cohérent et rédigé de manière à répondre spécifiquement aux besoins exprimés et aux résultats attendus.  Le CRT doit être renseigné dans son intégralité. Aucune modification sur le fond ou la forme n’est tolérée, hormis l’ajout de lignes dans les parties existantes.  **La notation du critère Valeur Technique sera basée uniquement sur le présent Cadre de Réponse Technique, aucune partie supplémentaire, aucun renvoi ou pièces-jointe ne sera pris en considération, hormis les échantillons, les fiches techniques et l’annexe Liste des produits, que le candidat est tenu de fournir.**  Son niveau de qualité et la cohérence des informations transmises constituent des éléments déterminants dans l’analyse de l’offre.  Le cadre de réponse technique est un document contractuel.  A ce titre, le candidat sera tenu de mettre en œuvre l’organisation, les procédés, les techniques exposés dans son offre. De même il mettra à disposition des intervenants disposant de profils et certifications identiques ou équivalents à ceux présentés.  Les dispositions prévues dans le cahier des clauses administratives particulières (CCP), notamment les pénalités, s’appliquent si les engagements du cadre de réponse technique ne sont pas tenus. |

1. Presentation du candiat
   1. Présentation de l’entreprise

|  |  |
| --- | --- |
| Candidat (ou groupement) : | |
| Nom de l’entreprise |  |
| Adresse du siège social |  |
| Représentant légal |  |
| Mandataire (si groupement) |  |

* 1. Référent marché

|  |  |
| --- | --- |
| Prénom, Nom |  |
| Fonction |  |
| Téléphone |  |
| Adresse courriel |  |
| Fax |  |

1. Valeur technique

Appréciée au regard du cadre de réponse technique (CRT), de son annexe Liste des produits et des échantillons transmis par le candidat. La note sur 50 sera calculée sur la base des critères énoncés dans l’article 7.6.2 du Règlement de la Consultation.

* 1. La variété et qualité des produits de la gamme, 10 points

Le candidat veillera à transmettre les éléments suivants en annexe au CRT :

Annexe au CRT – liste des produits

Fiches techniques des produits

Aucune rédaction spécifique n’est requise dans le présent CRT pour ce critère.

* 1. La qualité des produits testés, 10 points

Le candidat veillera à fournir les échantillons obligatoires, selon les modalités indiquées à l’article 6.4 du Règlement de la Consultation.

Aucune rédaction spécifique n’est requise dans le présent CRT pour ce critère.

* 1. Les moyens humains et matériels dédiés à la production et au service, 10 points

Le candidat veillera à présenter entre-autres les éléments suivants :

Calendrier progressif de déploiement des appareils par ville et méthodologie employée

Pilotage du marché, profil des intervenants, niveau d’expertise.

Moyens matériels mis en œuvre par le candidat pour la production des repas, la distribution, la maintenance des distributeurs

Exemples de réalisations similaires

* 1. L’organisation liée à la gestion des commandes, de l’approvisionnement, de la maintenance, 10 points

Le candidat veillera à présenter entre-autres les éléments suivants :

Conditions de commande, conditions de livraison, service après-vente

Gestion des approvisionnements, organisation des tournées, fréquence

Nettoyage, maintenance préventive des équipements, gestion des dysfonctionnements

* 1. Les équipements de distribution et de monétique, 5 points

Le candidat veillera à présenter entre-autres les éléments suivants :

Fiches techniques des distributeurs et des équipements monétiques à fournir

Présentation du projet de développement de l’API du Cnous\*

* 1. Les mesures prises par le candidat en faveur du développement durable, 5 points

Dans le cadre strict de l’exécution du marché, le candidat veillera à développer les volets environnementaux et sociaux des actions mises en œuvre.

|  |
| --- |
| Nom de la personne habilitée à engager la société *(identique à celui mentionné dans la lettre de candidature et l'acte d'engagement)* Date, signature et cachet de l'entreprise |